

ARRETE MUNICIPAL N°13231 DU 27 MARS 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Livraison.

12 Place Notre-Dame

Lundi 08 avril 2024

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Mme JULE Gaëlle-EURL JULS-7 Place Notre-Dame-56260 LARMOR-PLAGE

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de livraison, il importe de modifier le stationnement Place Notre-Dame.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Lundi 08 avril 2024 de 08h00 à 13h00, le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places devant le 12 Place Notre-Dame pour permettre le stationnement des camions de livraison. Il convient également de fermer la rue Traversière pour des raisons de sécurité. Une déviation sera installée par le Boulevard de Toulhars. Seul le demandeur est autorisé à se stationner sur les emplacements réservés.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



LE MAIRE,

Patrice VALTON